

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

8 octobre 2024

Date d'affichage :

8 octobre 2024

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du mardi 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE)

Absente : Déborah BELIN

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°085/2024 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE – LOT N°1 TERRASSEMENTS, RÉSEAUX ET REVÊTEMENTS – AVENANT N°1

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et suivants et R.2194-1,

Vu le marché public de travaux relatif à la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école, conclu le 31 mai 2023, en vertu de la délibération n° 045/2023 du conseil municipal du 24 mai 2023, avec l'entreprise SATP pour le lot n°1 – terrassements, réseaux et revêtements pour un montant HT de 154 023,60€ HT.

Considérant que l'exécution du marché a rendu nécessaire la réalisation de travaux supplémentaires et la modification de certains, aux motifs ci-après exposés.

Pour donner suite à la présentation des échantillons de béton poreux en phase préparatoire des travaux, en accord avec la maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage a considéré non acceptable un tel revêtement, jugé trop abrasif, inesthétique, voire dangereux pour les enfants et usagers de l'école.

Aussi, d'un commun accord avec l'ensemble des parties prenantes, des échantillons de résines poreuses ont été présentés. Ils se sont révélés adaptés à la destination des lieux et aux usages. De plus, leur mise en œuvre est apparue techniquement possible malgré l'altitude et le gel.

La réalisation du sol en résine poreuse en lieu et place du béton poreux appelle la création de prix nouveaux :

PN	Désignation	Unité	P.U. €HT
PN01	Regard béton 1000x1000	m ²	110,00
PN02	Gravette drainante sous résine poreuse	m ³	75,00
PN03	Résine poreuse	m ²	110,00

La réalisation des surfaces en résine poreuse représente une dépense de 50 840,00 € HT.

Par ailleurs, des économies ont été réalisées sur les points suivants :

▪ Non réalisation du constat d'huissier et des essais de portance justifiés par la qualité du terrain naturel et sa résistance au roulement des engins lourds des chantier	- 2250,00 € HT
▪ Economies sur les terrassements et remblais liées à la bonne qualité drainante du terrain naturel	- 10 536,80 € HT
▪ Mise en œuvre du réseau pluvial	- 3 000,00 € HT
▪ Non réalisation des bétons poreux	- 28 770,00 € HT

Au global, les modifications du programme des travaux génèrent une plus-value de 5 733,20 € HT

Le conseil municipal délibère et décide :

☞ **DE CONCLURE** l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante, dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

N°	Lot	Entreprise	Base Montant HT	Avenant	Nouveau montant HT
01	Terrassements, réseaux et revêtements	SATP	154 023,60	5 733,20	159 756,80
TOTAL MARCHÉ			291 089,20	5 733,20	296 822,41

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **23 OCT. 2024**

